

C.I.J.

Communiqué 50/32.
(Non officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis officieusement à la disposition de la presse:

Le prononcé de l'Avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice, dans la seconde phase de l'affaire relative à certaines questions de procédure qui ont trait à l'interprétation des traités de paix conclus avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, aura lieu le mardi 18 juillet, à 10.30, au lieu du lundi 17 juillet, comme cela avait été précédemment annoncé.

La Haye, le 14 juillet 1950.
